

04. ANNEXES

04.

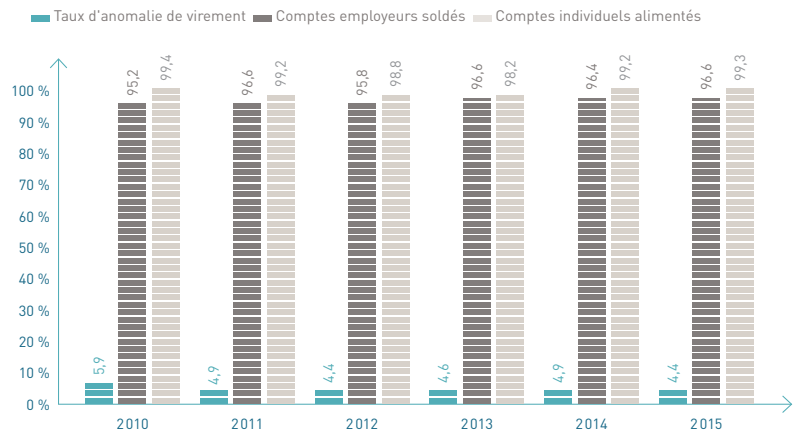
ANNEXES

- [4](#) Historique des données chiffrées
- [13](#) Comptes annuels 2014
- [19](#) Glossaire

HISTORIQUE DES **DONNÉES** CHIFFRÉES

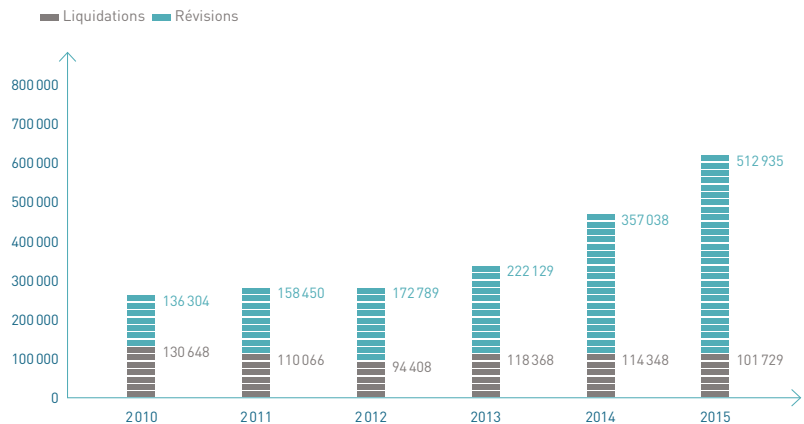
SUIVI DES COMPTES EMPLOYEURS ET DES COMPTES INDIVIDUELS RAFF

Source — CDC GA



NOMBRE DE LIQUIDATIONS ET DE RÉVISIONS DE 2010 À 2015

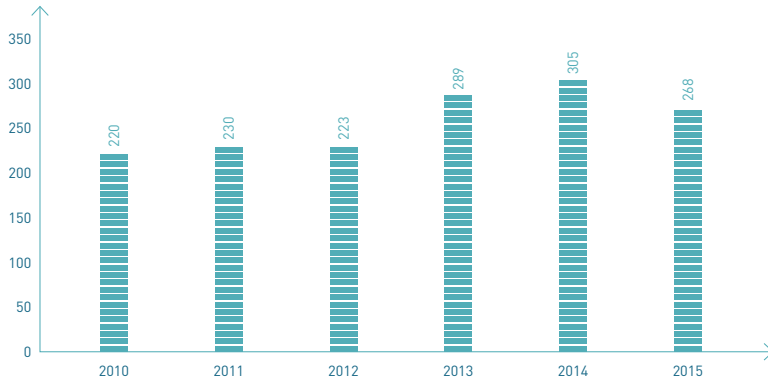
Source — CDC GA



HISTORIQUE DES DONNÉES CHIFFRÉES

MONTANT DES PRESTATIONS (EN MILLIONS D'EUROS)

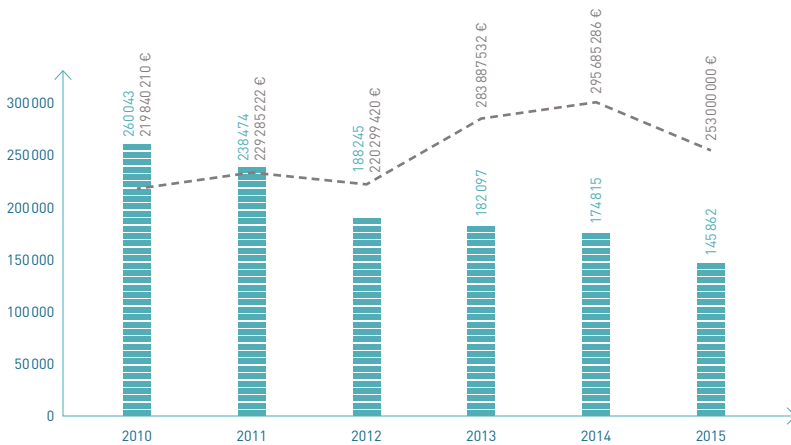
Source — CDC GA



NOMBRE ET MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS EN CAPITAL (EN MILLIONS D'EUROS)

Source — CDC GA

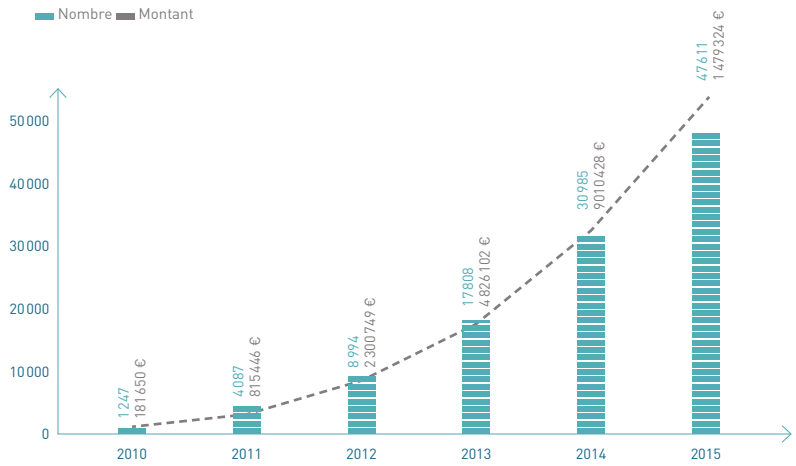
■ Nombre ■ Montant



HISTORIQUE DES DONNÉES CHIFFRÉES

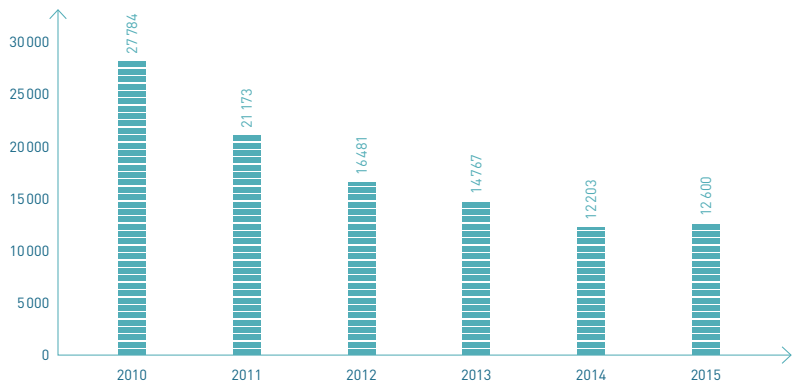
NOMBRE ET MONTANT GLOBAL ANNUEL DES RENTES (EN EUROS)

Source — CDC GA



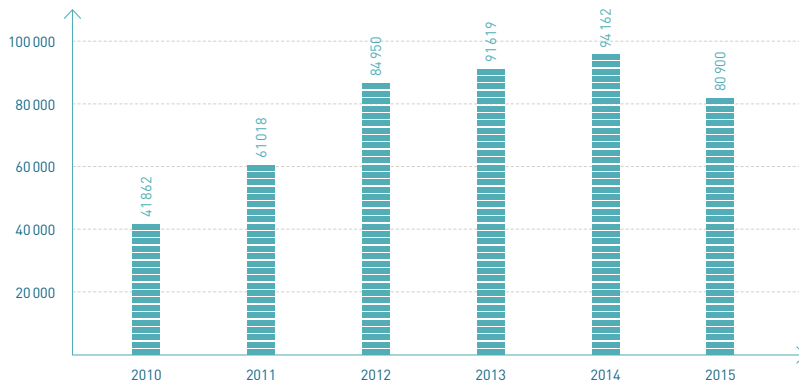
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APPELS D'EMPLOYEURS TRAITÉS

Source — CDC GA



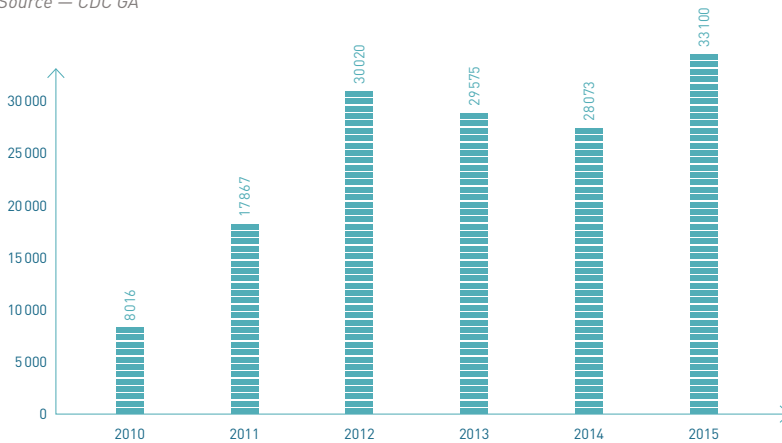
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APPELS DE RETRAITÉS TRAITÉS

Source — CDC GA



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APPELS D'ACTIFS TRAITÉS

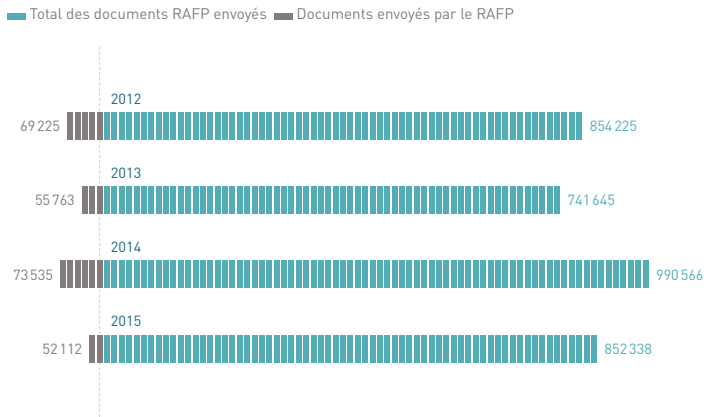
Source — CDC GA



HISTORIQUE DES DONNÉES CHIFFRÉES

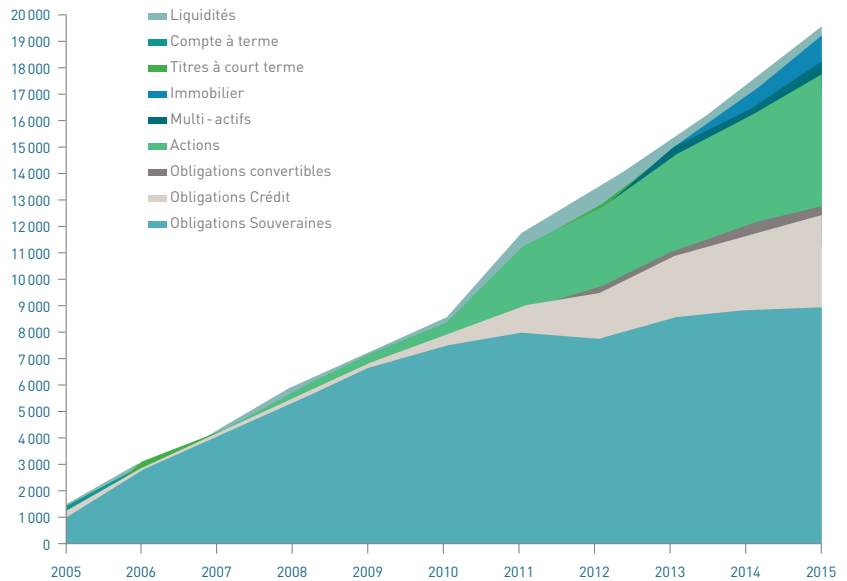
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOCUMENTS ENVOYÉS DANS LE CADRE DU DAI

Source — CDC GA



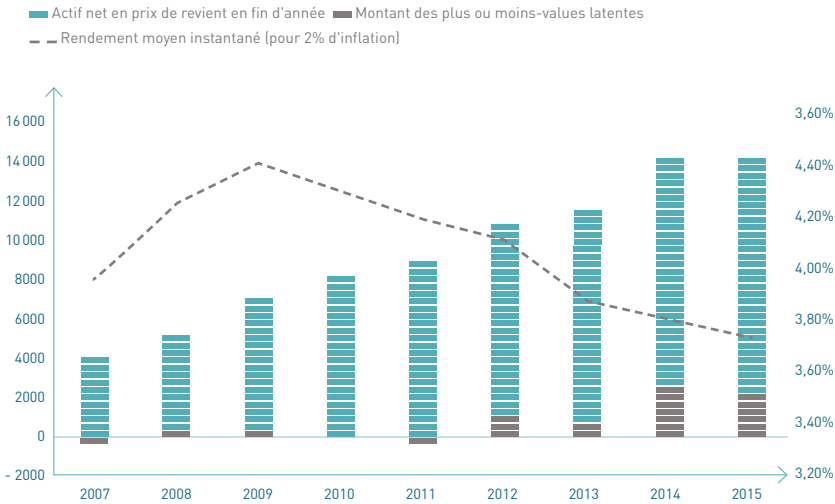
ÉVOLUTION DE L'ACTIF DU RAFP (EN PRIX DE REVIENT AMORTI, EXPRIMÉ EN MILLIONS D'EUROS)

Source — ERAFP



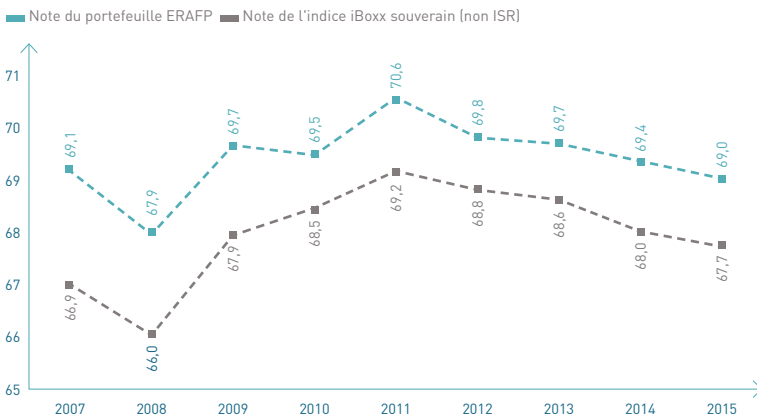
ÉVOLUTION DES RENDEMENTS MOYENS ET DES PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE DEPUIS 2007

Source — ERAFP



ÉVOLUTION DE LA NOTE ISR MOYENNE DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS SOUVERAINES PAR RAPPORT À CELLE DE L'INDICE

Source — Vigeo

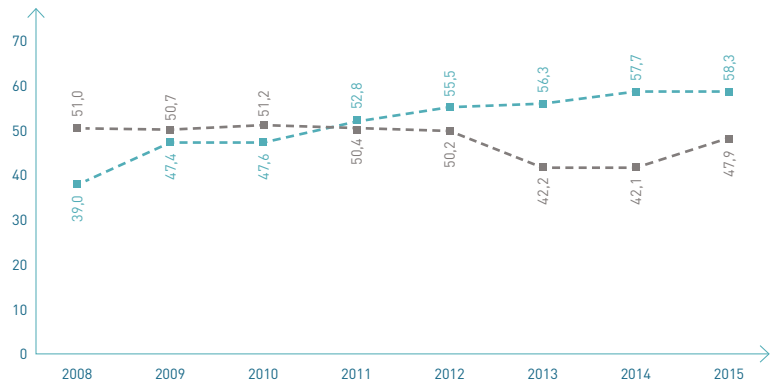


HISTORIQUE DES DONNÉES CHIFFRÉES

ÉVOLUTION DE LA NOTE ISR MOYENNE DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS DE COLLECTIVITÉS LOCALES PAR RAPPORT À CELLE DE L'INDICE

Source — Vigeo

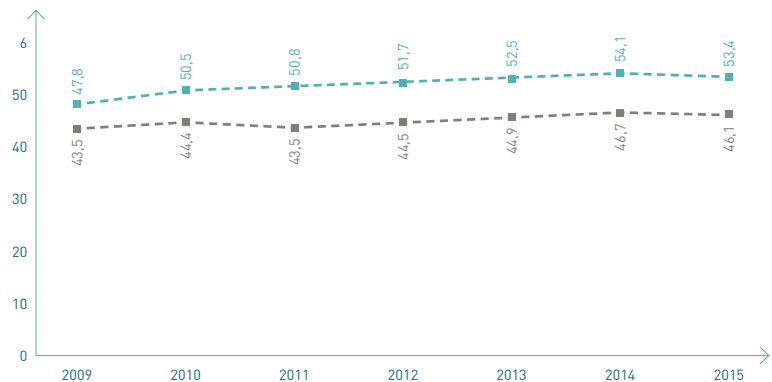
■ Note du portefeuille ERAFP ■ Note de l'indice iBoxx collectivités (non ISR)



ÉVOLUTION DE LA NOTE ISR MOYENNE DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS PRIVÉES LIBELLÉES EN EUROS PAR RAPPORT À CELLE DE L'INDICE

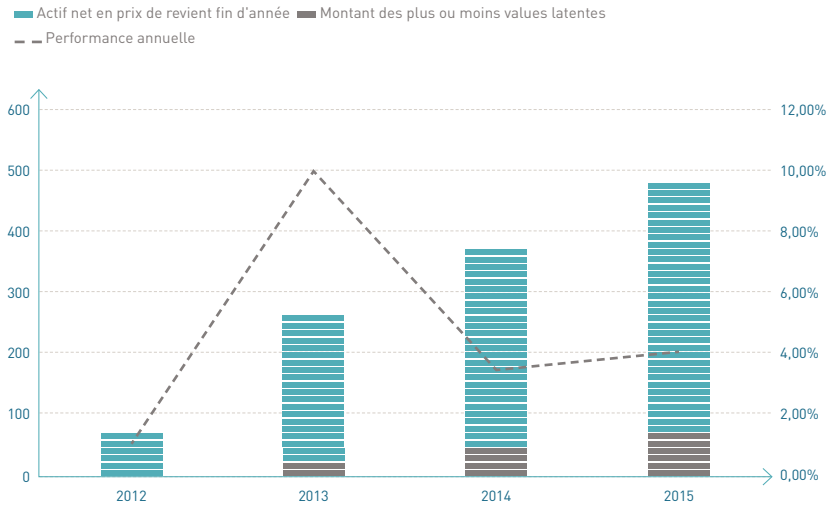
Source — Vigeo

■ Note du portefeuille ERAFP ■ Note de l'indice iBoxx euro non-souverain (non ISR)



ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE ANNUELLE ET DES PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES

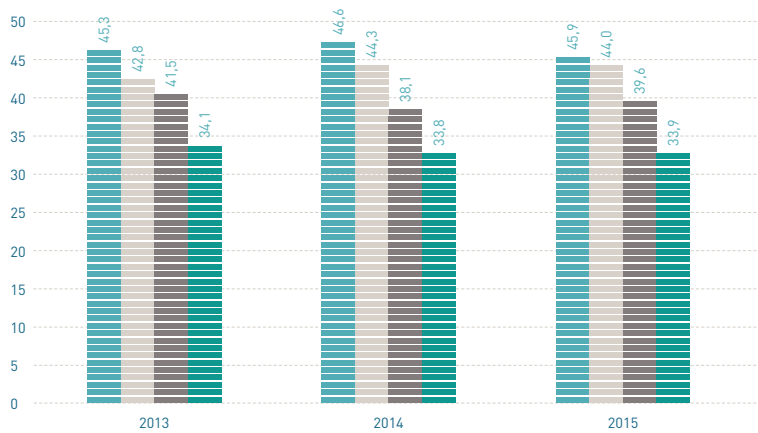
Source — ERAFP



ÉVOLUTION DE LA NOTE ISR MOYENNE DES PORTEFEUILLES D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES PAR RAPPORT À CELLE DE LEURS INDICES DE REFERENCE

Source — Vigeo

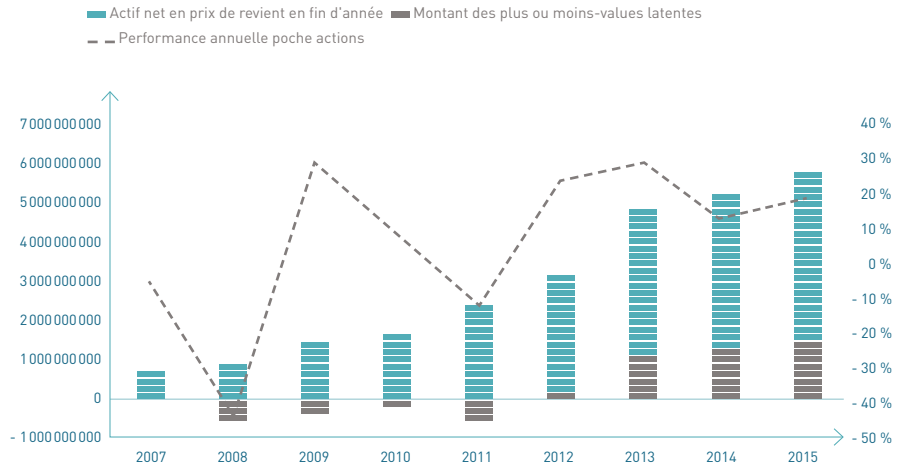
■ Note du portefeuille ERAFP (Europe) ■ Note de l'indice Barclays Capital EMEA Convertible
 ■ Note du portefeuille ERAFP (Monde) ■ Note de l'indice Barclays Capital Global Convertibles Typical



HISTORIQUE DES DONNÉES CHIFFRÉES

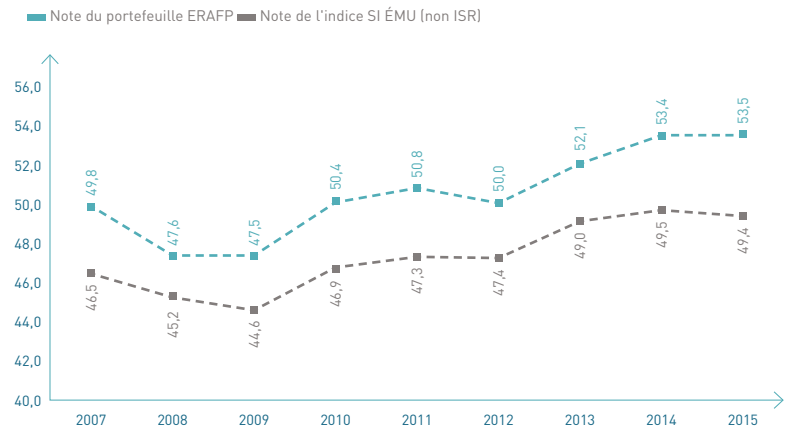
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE ANNUELLE ET DES PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES DU PORTEFEUILLE D' ACTIONS

Source — ERAFP



ÉVOLUTION DE LA NOTE ISR MOYENNE DU PORTEFEUILLE D' ACTIONS DE LA ZONE EURO PAR RAPPORT À CELLE DE L'INDICE

Source — Vigéo



COMPTES ANNUELS 2014

BILAN ACTIF EN €	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
I - PLACEMENTS	17 153 729 109,11	-4 770 503,33	17 148 958 605,78	15 127 791 796,00
Parts de SCI	547 021 239,60	-4 770 503,33	542 250 736,27	64 616 248,49
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	11 669 184 840,24		11 669 184 840,24	10 897 293 676,82
Actions et parts d'OPCVM	4 937 523 029,27	0,00	4 937 523 029,27	4 165 881 870,69
II - COTISANTS ET BÉNÉFICIAIRES	110 130 631,32	-7 936 314,05	102 194 317,27	76 499 629,19
Cotisants et comptes rattachés	64 433 295,98	-4 280 527,22	60 152 768,76	46 292 907,91
Bénéficiaires	45 697 335,34	-3 655 786,83	42 041 548,51	30 206 721,28
III - AUTRES CRÉANCES	986,82	0,00	986,82	45 138,84
Fournisseurs, avances et acomptes	0,00		0,00	2 505,68
Débiteurs divers	986,82		986,82	42 633,16
IV - AUTRES ACTIFS	280 162 753,88	-33 898,83	280 128 855,05	218 395 216,37
Actifs incorporels				
Actifs corporels d'exploitation	153 906,04	-33 898,83	120 007,21	13 479,29
Disponibilités	280 008 847,84		280 008 847,84	218 381 737,08
V - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF				
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III+IV+V	17 544 023 481,13	-12 740 716,21	17 531 282 764,92	15 422 731 780,40

COMPTES ANNUELS 2014

BILAN PASSIF EN €	31/12/2014	31/12/2013
I - FONDS PROPRES		
II - PROVISIONS DU RÉGIME	15 860 848 513,10	14 415 873 006,25
Droits en cours de constitution	15 470 802 069,31	14 185 141 856,00
Droits en cours de service	390 046 443,79	230 731 150,25
III - PROVISIONS NON TECHNIQUES	1 658 666 157,00	989 274 352,07
Provisions pour utilisation des excédents	1 658 533 201,26	989 188 372,67
Provisions pour compte épargne temps	132 955,74	85 979,40
IV - COTISANTS ET BÉNÉFICIAIRES	2 868 022,56	3 128 065,85
Cotisants	507 912,42	1 173 465,26
Bénéficiaires et comptes rattachés	2 360 110,14	1 954 600,59
V - AUTRES DETTES	8 900 072,26	14 456 356,23
Fournisseurs et comptes rattachés	8 766 845,75	14 376 750,13
Personnel et comptes rattachés	6 372,04	35 261,85
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89 507,91	22 967,22
État - impôts et taxes		
Créditeurs divers	37 346,56	21 377,03
VI - COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III+IV+V+VI	17 531 282 764,92	15 422 731 780,40

COMPTES ANNUELS 2014

COMPTE DE RÉSULTAT EN €	31/12/2014	31/12/2013
Cotisations	1 839 843 576,23	1 785 352 122,03
Variation des dépréciations sur cotisations	122 605,56	2 730 994,87
Majoration de retard	164 999,35	263 590,38
Autres produits techniques	0,00	0,00
PRODUITS TECHNIQUES	1 840 131 181,14	1 788 346 707,28
Revenus des placements	417 049 663,52	387 386 313,45
Produits provenant de la réalisation des placements	198 215 915,27	57 802 527,53
Autres produits de placement	23 336 558,14	22 482 069,18
Reprises des dépréciations sur placements	832 523,26	45 775 296,80
PRODUITS DE PLACEMENT	639 434 660,19	513 446 206,96
Charges provenant de la réalisation des placements	(181 450,90)	(12 375 771,59)
Autres charges des placements	(42 000 985,47)	(36 165 807,48)
Dotations aux dépréciations des placements	(3 832 025,48)	(212,55)
CHARGES DE PLACEMENT	(46 014 461,85)	(48 541 791,62)
RÉSULTAT FINANCIER	593 420 198,34	464 904 415,34
Prestations versées	(290 770 275,07)	(274 802 050,98)
Variation des dépréciations sur prestations	(1 029 115,41)	(2 626 671,42)
Autres prestations (remises de majorations)	(137 105,44)	(226 915,13)
PRESTATIONS	(291 936 495,92)	(277 655 637,53)
Variations des provisions du régime	(2 114 320 335,44)	(1 948 079 557,14)
CHARGES TECHNIQUES	(2 406 256 831,36)	(2 225 735 194,67)
RÉSULTAT DE LA GESTION DU RÉGIME	27 294 548,12	27 515 927,95
Produits non techniques	0,00	35 914,64
Reprises sur amortissement et provisions	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	0,00	35 914,64
Sous-traitance générale de la gestion administrative	(14 244 962,02)	(15 771 271,77)
Frais externes de gestion des placements	(1 807 636,33)	(1 490 974,13)
Charges de personnel	(4 057 200,54)	(3 424 741,90)
Autres frais	(7 103 109,31)	(6 830 776,86)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(58 416,38)	(17 166,63)
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	(27 271 324,58)	(27 534 931,29)
Produits exceptionnels	54,06	0,00
Charges exceptionnelles	(23 277,60)	(16 911,30)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(23 223,54)	(16 911,30)
IMPÔTS SUR LES REVENUS		
RÉSULTAT	0,00	0,00

ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE (ERAFP) RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ERAFP
*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
31 décembre 2014*

ERAFP

Siège social : 12, rue Portalis – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ERAFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

ERAFP
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
31 décembre 2014

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques au passif des comptes de votre Etablissement, et notamment les provisions, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles selon des modalités réglementaires, comme exposé dans la note « 3.3.3. Prestations et provisions du régime » de l'annexe aux comptes.
Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses et des modalités d'évaluation mises en œuvre pour arrêter ces comptes, et sur la base des éléments disponibles, procédé à des tests pour vérifier l'application desdites modalités ainsi que la cohérence des hypothèses retenues compte tenu de l'expérience de l'Etablissement et de son environnement économique et réglementaire. Nous avons par ailleurs examiné le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe aux comptes.
- Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note « 3.3.4. Opérations de placements » de l'annexe aux comptes. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons réalisé des tests pour en vérifier l'application.
Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère adéquat des méthodes utilisées et leur correcte application, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

ERAFF
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
31 décembre 2014

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Paris et Paris-La Défense, le 16 février 2016

Tuillet Audit
Membre de Grant Thornton



Brigitte Vaira-Bettencourt
Associée

Mazars



Pascal Parant
Associé

GLOSSAIRE

A

ACTION

Titre de propriété négociable d'une fraction du capital d'une société qui confère à son détenteur un certain nombre de droits : droit de regard et de contrôle sur la gestion, droit à une partie du bénéfice distribué (dividende).

ACTUALISATION

Méthode qui permet de calculer la valeur actuelle d'une somme future, compte tenu du taux d'intérêt (ici appelé taux d'actualisation).

B

BEST IN CLASS

Approche en matière d'investissement socialement responsable qui consiste à sélectionner les émetteurs considérés comme les plus responsables au sein d'un groupe d'émetteurs comparables. Pour les actions, cela consiste à n'exclure *a priori* aucun secteur d'activité, mais à privilégier dans chaque secteur d'activité les entreprises les plus avancées sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

C

CAPITALISATION

Un régime de retraite par capitalisation place les cotisations versées en actifs financiers, qui seront liquidés au moment de la retraite pour payer la pension soit en rente, soit en capital. La pension dépend à la fois du montant épargné et de l'évolution des actifs (le plus souvent actions et obligations) dans lesquels les fonds ont été investis.

COTISATIONS DÉFINIES (RÉGIMES À)

Régimes dans lesquels seul le niveau des cotisations est fixé.

D

DORMANT

Individu en retraite au regard du régime principal mais n'ayant pas encore liquidé ses droits au titre de la retraite additionnelle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport Brundtland, publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des nations Unies, définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

E

ENGAGEMENT

L'engagement est un terme utilisé pour désigner une activité de dialogue entre un actionnaire institutionnel (fonds de pension, sociétés de gestion, etc.) et un émetteur, souvent une entreprise, dans le but d'améliorer la prise en compte par cet émetteur des facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Concept visant à assurer un niveau de vie équivalent entre individus à un moment donné et par rapport aux autres générations aux mêmes âges.

ESTIMATION INDICATIVE GLOBALE DE PENSION (EIG)

Document envoyé aux bénéficiaires actifs à l'âge de 55 ans, puis tous les 5 ans. L'EIG indique une estimation du montant de leur pension, à l'âge légal de départ à la retraite et à taux plein, et s'appuyant sur des projections de revenus établies par le Conseil d'orientation des retraites (COR).

ESG

Sigle qui fait référence aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

F

FCP (FONDS COMMUN DE PLACEMENT)

Un FCP est une co-propriété de valeurs mobilières gérées par une société de gestion pour le compte des porteurs de parts ; le FCP ne dispose pas de la personnalité juridique.

G

GES

Gaz à effet de serre, c'est-à-dire à l'origine du réchauffement climatique.

GIP UNION RETRAITE

Groupement d'intérêt public regroupant 38 régimes de retraite obligatoire (Cnav, MSA, Agirc, CNRACL, Ircantec...) pour la constitution de l'information individuelle des assurés sur les droits acquis dans l'ensemble des régimes dont ils ont relevé. Le GIP met à disposition sur Internet un outil de simulation universelle de retraite, (m@rel), couvrant 95 % de la population.

INDICE DE RÉFÉRENCE (BENCHMARK)

Indice représentatif du ou des marché(s) sur lequel (lesquels) le fonds est investi.

ISR

L'investissement socialement responsable est une démarche consistant à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles.

L

LIQUIDATION

Ensemble des procédures visant au calcul et au versement de ses droits à un assuré.

O

OBLIGATION

Une obligation est un titre représentatif d'une dette, émise par l'État ou une société, correspondant à un emprunt de long terme. Le détenteur d'une obligation perçoit un revenu, nommé coupon.

P

POINT

Unité de calcul de la retraite dans certains régimes. Les cotisations permettent d'acquérir des points. Le montant de la retraite sera égal à la somme des points acquis au cours de la vie professionnelle, multipliée par la valeur du point au moment du départ en retraite. La plupart des régimes complémentaires utilisent le système des points. Les régimes de base utilisent plutôt le système des trimestres.

PRI

Principles for Responsible Investment (Principes pour un investissement responsable), Charte rédigée sous l'égide de l'ONU dont l'ERA FP est signataire.

R

RELEVÉ DE SITUATION INDIVIDUELLE (RIS)

Document envoyé aux bénéficiaires actifs. Les feuillets relatifs au RA FP sont envoyés avec ceux du régime principal. Le RIS comporte des données sur l'ensemble de la carrière, les durées d'assurance et les points acquis. Il peut être établi à la demande de l'assuré.

RENDEMENT

Rapport entre le montant des pensions perçues au cours de la retraite et le montant des cotisations versées au cours de la vie active. Rendement technique : rapport entre la valeur de service du point et la valeur d'acquisition du point.

RSE

Le concept de responsabilité sociale des entreprises correspond à la déclinaison à l'échelle de l'entreprise de celui de développement durable. L'entreprise socialement responsable intègre l'analyse des impacts sociaux, environnementaux et économiques à ses mécanismes de prise de décisions, et cherche à les minimiser.

RÉVERSION

Attribution au conjoint d'un assuré décédé (avant ou après son départ en retraite) d'une partie de sa pension de retraite. La pension de réversion est fonction des ressources du conjoint survivant dans le régime général des salariés et les régimes alignés.

S

SURCOTE

Majoration appliquée au montant de la future pension d'un assuré qui a atteint l'âge légal de départ en retraite et qui choisit de continuer à travailler, alors qu'il a atteint la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

T

TABLES DE MORTALITÉ

Les tables TGF05 et TGH05 sont des tables générationnelles prospectives. Pour chaque année de naissance, une table de mortalité est construite, ce qui permet de prendre en compte l'augmentation de l'espérance de vie. L'ensemble des tables a été réalisé à partir d'une analyse de la mortalité des rentiers assurés par les entreprises d'assurance, en lien avec des données de l'Insee. Deux jeux de tables sont proposés : un premier pour les femmes (TGF05) et un second pour les hommes (TGH05).

Les tables de mortalité par génération en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2006 avaient été mises en place en 1993. Elles étaient également prospectives, mais avaient été bâties uniquement à partir d'une observation de la mortalité des femmes de la population française. Le changement de tables de mortalité a été rendu nécessaire du fait d'un accroissement de l'espérance de vie globalement supérieur aux anticipations effectuées en 1993.

TAUX DE CAPITALISATION

Taux d'intérêt qui permet à une somme placée à ce taux d'atteindre, sur une période donnée, une somme d'un montant plus élevé.

TRACKING ERROR

La « *tracking error* » représente la volatilité des écarts de performances du fonds par rapport à son indice de référence.

V

VALEUR MOBILIÈRE

Titre négocié sur les marchés financiers représentatif d'une créance ou d'un droit associé négociable (actions, obligations...).

En utilisant **Cocoon Offset**
plutôt qu'un papier non recyclé,
votre impact environnemental
est réduit de :



171

KG DE MATIÈRES ENVOYÉES
EN DÉCHARGE

CO₂

25

KG DE CO₂



252

KM PARCOURUS EN VOITURE
EUROPÉENNE MOYENNE



4687

LITRES D'EAU



292

KWH D'ÉNERGIE



277

KG DE BOIS

Sources : L'évaluation de l'empreinte carbone est réalisée par Labelia Conseil conformément à la méthodologie Bilan Carbone®. Les calculs sont issus d'une comparaison entre le papier recyclé considéré et un papier à fibres vierges selon les dernières données disponibles du European BREF (pour le papier à fibres vierges). Les résultats obtenus sont issus d'informations techniques et sont sujets à modification.



Document imprimé
sur Cocoon Offset 350 g
et 120 g, papier recyclé
fabriqué en France.

ÉTABLISSEMENT
DE RETRAITE
ADDITIONNELLE
DE LA FONCTION
PUBLIQUE

12, rue Portalis - CS 40 007
75381 Paris Cedex 08
www.rafp.fr

Nous suivre sur  [@_ERAFP_](https://twitter.com/_ERAFP_)